

Territoire de Belfort

Il y a 500 ans : la révolte des paysans du Rosemont

Le chant en patois qui nous est parvenu évoque 15 000 hommes en armes venus des montagnes par la vallée de la Savoureuse et se présentant devant Belfort, alors que les campagnes de l'Empire germanique s'embrasaient.

En France, on la nomme « la révolte des rustauds ».

L'incendie prend en juin 1524, au sud de l'Allemagne. Les paysans, à qui leur seigneur veut faire ramasser des coquilles d'escargots au titre de la corvée, se rebel- lent. Le mouvement est sou- tenu par un curé local, adepte de Luther qui vient tout juste d'être excommunié par le pape Léon X.

Le manifeste des XII articles

La révolte se propage au reste de l'Allemagne, à la Suisse, à l'Autriche, à l'Italie et à l'Alsace, dont fait alors partie l'actuel Territoire de Belfort.

Les paysans ont un manifeste, dit des « XII articles ». Bien avant 1789, c'est révolutionnaire. Ils veulent élire leur pasteur, réformer l'impôt,

100 000

La révolte des paysans fit l'objet d'une répression sanglante. Ils furent 300 000 à se soulever en Europe. 100 000 périrent.

abolir le servage, contrôler les loyers des terres agricoles, reprendre les terres communales spoliées par les seigneurs, restituer les droits ancestraux et communautaires de chasse, de pêche, de pâture et d'abattage de bois qui ont été supprimés.

Ils demandent que l'homme soit vu comme un être libre, au même titre que les membres de la noblesse et du clergé. Ils réclament l'instauration d'une justice équitable.

C'est une forme de répétition de la révolution de 1789. La gouvernance de la Suisse moderne en restera profondément marquée. La révolte des rustauds se distingue cependant sur un point fondamental : ce sont les campagnes qui se sont soulevées. En 1789, ce seront les villes, à commencer par Paris.

Une tradition orale

La révolte balaiée une bonne partie de l'Europe. Si le royaume de France catholique n'est pas atteint, pas plus que la majeure partie de la Franche-Comté, il n'en est pas de même de l'actuel Territoire de Belfort.

Il est difficile de savoir précisément ce qui s'est passé entre avril et juin 1525, mais une chose est certaine : le nord de l'actuel Territoire de Belfort s'est soulevé, s'est organisé en armée et a marché sur Belfort.

Pendant des siècles, générations après générations, le chant qui raconte cette histoire a été transmis oralement de la vallée de Vesce-

mont à celle de la Savoureuse, de La Planchelle-Prêtre aux faubourgs de Valdoie. Chacun le connaissait, comme un hymne.

On racontait que pendant la guerre de Trente ans (1618-1648), les hommes de Giromagny et des alentours se rassemblaient sur le champ de bataille autour de ces paroles. Mais que disent-elles ?

Pendant trois jours et trois nuits, Jean Nury (André) de Vescomont a réuni des troupes venues de la montagne. Sans doute se sont-ils appuyés sur la place forte du Rosemont, à l'entrée de la vallée de Riersvescomont. La bannière de la troupe a été confiée à Richard Prévôt, qui l'a gardée à Chauz avec 500 hommes (à l'époque une bannière était aussi une troupe de fantassins, de la taille d'un de nos actuels régiments). Le chant évoque une troupe de 15 000 hommes, à pied et à cheval, se présentant devant Valdoie pour traverser la Savoureuse.

La fuite des « coqs de Belfort »

Le texte cite des communes qui existent toujours : Vescomont, Tcha (Chaux), Vadeau (Valdoie), Béfô (Belfort), Djéromingny (Giromagny), Serminmingy (Sermamagny), Angeot et Larivière (Larivière).

Les « coqs de Belfort » ont volé du bétail. Les montagnards descendent récupérer, les armes à la main, leurs porcs et leurs moutons. Devant la masse des insurgés, les hommes du baron Jean de



Il ne reste plus grand chose de la tour du début du XVIe siècle du château du Rosemont, à l'entrée de la vallée de Riersvescomont. Photo Philippe Piot

Morimont fuient à la Croix de Pierre, à Valdoie. La troupe rosemontoise ne rentre pas dans Belfort mais récupère ses bêtes et poursuit, sans doute vers Lure et Montbéliard.

« Tous les gens de Giromagny chantaient comme des anges/Tous les gens de Sermamagny bêlaient comme des chèvres/S'ils avaient passé par Angeot, revenu par Larivière/Tous les enfants du Rosemont auraient été des

seigneurs ». Que voulaient-ils dire ? Si la troupe était restée sur place, s'était jointe aux autres paysans du Sundgau, ils auraient pu s'organiser militairement et politiquement et faire face, devenant maîtres chez eux à l'instar des Suisses ?

La révolte des paysans fit l'objet d'une répression sanglante. Ils furent 300 000 à se soulever en Europe. 100 000 périrent.

● Philippe Piot

Un texte qui vécut clandestinement plus de trois siècles



Il n'y a pas de certitudes au sujet du chant du Rosemont, mais sa transmission à travers les siècles comme élément identitaire des populations de l'actuel nord du Territoire de Belfort est avérée.

À l'auberge de Valdoie

Le texte est en patois. Il a été fixé par écrit par Henri Bardy vers 1850 alors que, de retour du Ballon d'Alsace, il l'a entendu chanté dans une auberge de Valdoie par l'aubergiste, la mère Bardot.

En 1891, face à l'Alsace annexée, le chant du Rosemont passait pour un texte

« Déchu la bretchê di Vado/ Neu ranscontran dé mires/ Et tant piéton quécavalé/ Neux etin bin quinze mille ». « Sur la berge de Valdoie/ Nous rencontrons des Messieurs [nobles]/ Et tant piétons que cavaliers/ Nous étions bien quinze mille ».

Reste qu'entre 1525 et la mère Bardot, au moins une dizaine de générations sont passées, avec son lot de modifications du texte au fil du temps. Au XIXe, les revendications politiques des Rosemontois sont totalement gommées. Par ailleurs, le chiffre de 15 000 hommes paraît très excessif.

de résistance : le rétablissement de l'ordre seigneurial, en plus de condamner les hommes, avait permis de prononcer la « damnatio memoriae », l'interdiction d'évoquer ces événements. C'était sans compter sur les veillées au coin du feu, dans les maisons, où les familles entonnaient le chant du Rosemont, sans écrit et sans autre référence que celle de la tradition, mot qui signifie en latin ce qu'une génération lègue à la suivante. Pendant plus de trois siècles, le chant a été maintenu clandestinement, sans jamais être fixé par écrit car c'était trop

Des traces dans les archives

Le chant du Rosemont tel qu'il nous est parvenu n'évoque pas de motif politique à l'action engagée contre les seigneurs de Belfort.

Les archives nous racontent autre chose.

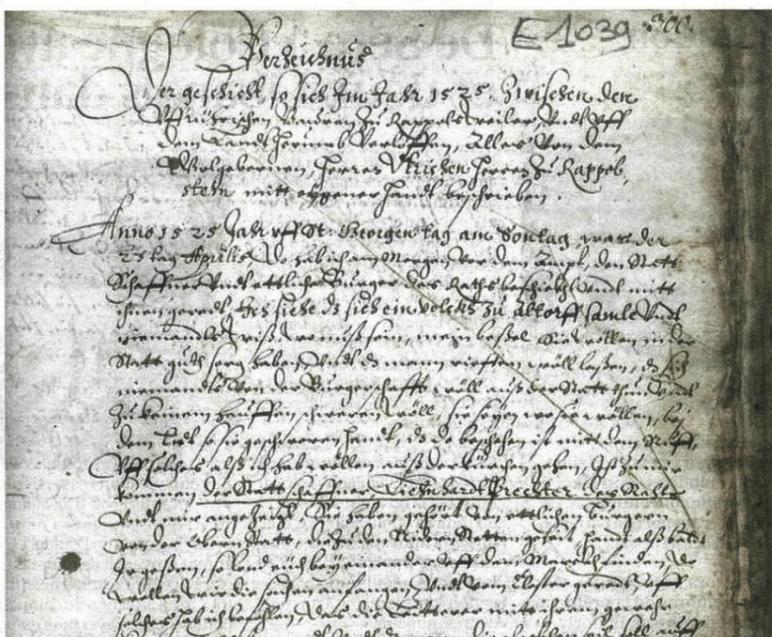
La troupe rosemontoise, welche, c'est-à-dire de langue romane, était en lien avec les autres insurgés alsaciens, de langue germanique. Le projet politique était bien de faire adopter par les villes le manifeste des XII articles.

Négociations à Bâle

Il y a eu des pourparlers et on comprend que Jean de Morimont a été assez habile pour temporiser. Belfort capitule le 25 mai 1525 face à l'armée de Jean Nury et adopte les XII articles, tout en ménageant la position de la Maison d'Autriche et de la famille de Morimont. La répression est sanglante dans le nord de l'Alsace avec 20 000 paysans tués.

Les paysans préparent des cahiers de doléances. Des négociations ont lieu à Bâle.

Les archives suisses gardent la trace des demandes des Rosemontois, défendues par



Les comptes rendus de la guerre des paysans sont parvenus jusqu'à nous, presque exclusivement en langue allemande.

les Rosemontois, catholiques, vertement les insurgés paraît par les paysans à l'encontre

► L'info en images

Vue imprenable depuis le château



La vue sur la maison forestière de Vescomont, depuis le château du Rosemont. Photo Philippe Piot

Des randonnées réputées



Le pied du château est un point de départ réputé de randonnées dans le massif vosgien. Photo Philippe Piot

Nury a été arrêté à Remiremont, jugé puis exécuté, sans doute à Colmar.

Exécuté par l'épée en 1527
Une chercheuse allemande, Claudia Ulrich, a retrouvé la liste de 70 insurgés jugés entre 1525 et 1528. Parmi eux : « Hanss Andress von Zscha », c'est-à-dire Jean André de Chauz, dont on apprend qu'il a été exécuté par l'épée.

Ce détail a constitué un point de fierté pour les Rosemontois : la décapitation était réservée aux nobles, les gueux étaient pendus. Cette mise à mort confortait le statut de Jean Nury comme chef de guerre.

Les habitants de la montagne, en tout cas, ne l'ont pas oublié puisqu'ils ont chanté son histoire pendant dix générations.

Jean André paraît avoir été un propriétaire foncier du village de Chauz. Au moment de son exécution, Nicolas André, de Chauz, sans doute son fils, a été placé sous tutelle et deux étangs qu'il possédait à Auxelles, hypothéqués.

● Philippe Piot

Pour aller plus loin : Georges

